

À l'attention des Présidents
des Églises, Communautés, Œuvres et
Mouvements membres de la FPF

Paris, le 15 janvier 2021

Objet : Information concernant le dispositif du SNU (Service National Universel)

Mesdames et Messieurs les Présidents,

En juin 2019, a eu lieu la première expérimentation du Service National Universel auprès de 2000 jeunes de 16 ans sur treize départements pilotes durant 12 jours.

Le SNU est inscrit dans le programme du Président de la République Emmanuel Macron et sa mise en œuvre est progressive. Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a affiché en 2020 un objectif de montée en charge généralisée qui concernerait l'ensemble d'une classe d'âge (800 000 jeunes) à l'horizon 2024.

Précisons toutefois que :

- Le SNU n'est pas obligatoire pour l'instant. Il a une forme volontaire et expérimentale, mais il est question de le rendre obligatoire.
- Le SNU n'a pas encore fait l'objet de débat parlementaire.
- Son financement n'a pas encore été précisé (estimation 1,5 milliard d'euros).
- La crise du Covid-19 aura probablement une incidence sur le calendrier prévu initialement.

La Commission jeunesse et le Conseil de la FPF se sont saisis des questions que soulève ce dispositif depuis son balbutiement. Après la recommandation de l'Assemblée générale 2020, et après avoir auditionné la présidente de la Commission jeunesse lors du conseil de mars, le Conseil s'est positionné pour informer les membres de la Fédération. Le Conseil a également souligné plusieurs points de vigilance. En effet, le Conseil tout comme la Commission jeunesse :

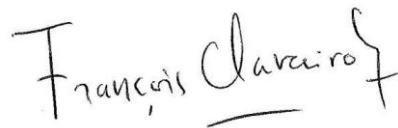
- font remarquer que les œuvres et mouvements protestants ont une culture de l'engagement et de l'objection de conscience difficilement compatibles avec un hypothétique caractère obligatoire du SNU (son caractère obligatoire est d'ailleurs non constitutionnel précise Jean-Daniel Roque, puisque l'État ne peut mobiliser toute une tranche d'âge que sous un prétexte de Défense Nationale) ;
- craignent que le budget considérable alloué au SNU implique des baisses de subventions allouées aux structures socio-éducatives déjà fragilisées ;
- constatent que la formulation actuelle du SNU insiste sur les questions de Défense, de République, de santé et d'orientation professionnelle, au détriment de valeurs plus humanistes portées par le protestantisme, telles que l'ouverture à la différence de l'autre et au dialogue

entre les différentes religions, l'engagement pour plus de justice climatique et sociale, la défense de l'égalité homme-femme, ou la participation aux débats éthiques de notre temps ;
- s'interrogent sur les conditions d'encadrement et d'hébergement lors des séjours de 12 jours en internat. Comment faire face aux défis d'effectifs, de brassage socio-culturel et interculturel ou de non-adhésion des jeunes ?
- contestent l'application du principe de laïcité tel que le ministère l'a confirmé à la FPF : interdiction de manifester ses convictions philosophiques, politiques ou religieuses (interdiction par exemple de porter une croix). Si ce principe de neutralité se justifie pour les animateurs du SNU, il nous paraît disproportionné pour les participants.

Sur toutes ces questions, les acteurs jeunesse du protestantisme pensent avoir une expérience, une compétence et un savoir-faire certains, et souhaitent être davantage associés à la réflexion et à la mise en œuvre de ce projet.

Vous trouverez ci-joint une note explicative sur la marche à suivre si vous êtes intéressés par ce dispositif.

Avec mes meilleurs messages,



François Clavairoly

PJ : Note explicative : Qu'est-ce que le SNU ?